

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/02/24  
Date d'affichage 02/02/24  
Nombre de conseillers: En exercice : 23 / Présents : 17/ Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

### Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph  
M. NOCART Eddy  
Mme GRIMARD Eliane  
Mme COULON Sylvie  
Mme LAFARGE Audrey  
M. DE SOUZA Bertrand

M. LABONNE Gérard  
Mme MOUBAMBA Stéphanie  
M. DESFEMMES Didier  
Mme VERNIS Cécile  
M. CONIL Gaël  
M. DEBOST Anthony

Mme GUERRY Laure  
M. CORRE Patrice  
Mme METENIER Patricia  
Mme FERNANDEZ Maryline  
M. LEBON Thierry

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie  
M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey  
M. MARCAUD Hugues a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard  
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia  
M. BAUDON Julien a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

### Absent :

M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 17 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Patricia METENIER est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 2- Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège Victor Hugo de Saint-Yorre

*Rapporteur / Joseph KUCHNA*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-33 ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral des 14 et 18 janvier 1980 autorisant la création du Syndicat Intercommunal du Collège Victor Hugo de Saint-Yorre ;

**Vu** la délibération du 22 mars 2010 dudit Syndicat, actant sa dissolution ;

**Vu** les délibérations des communes de Busset (09/04/2013), Saint-Sylvestre-Pragoulin (11/04/2013), Mariol (15/04/2013), Saint-Yorre (15/04/2013) et Hauterive (19/04/2013) approuvant la dissolution du Syndicat ;

**Vu** le courrier de Madame le Préfet de l'Allier du 28/12/2023 relatif à la procédure de dissolution du Syndicat ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application après F.kopite.com

**Considérant** qu'aucun arrêté préfectoral n'ayant autorisé la dissolution du Syndicat, ni organisé les modalités de la liquidation, la commune de Saint-Yorre, les services de la Préfecture et ceux de la DDFIP se sont engagés ans une procédure de régularisation ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'acter les modalités de liquidation des derniers éléments figurant à l'actif du Syndicat, à savoir :

- Le transfert, en pleine propriété, de la parcelle AX75 située à Saint-Yorre, à la commune de Saint-Yorre,
- La répartition de la trésorerie (compte 515) d'un montant de 294,27 €, selon la clé de répartition suivante :

Saint-Yorre	Busset	Hauterive	Mariol	Saint-Sylvestre-Pragoulin (63)	Total
70.00%	6.01%	10.91%	5.84%	7.24%	100.00%
205.99 €	17.69 €	32.10 €	17.19 €	21.31 €	294.27 €

- La mise à la réforme du matériel présent au compte 2184, au regard de la vétusté dudit matériel :

Matériel	Date d'intégration dans l'actif du Syndicat	Valeur initiale
Autolaveuse	01/01/1989	8 615,35 €
Aspirateur ABPCPS	01/01/1990	867,86 €
Tapis de sol	01/01/1990	4 252,08 €
Divers matériels	01/01/1994	3 988,04 €
<b>Total</b>		<b>17 723,33 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les modalités de liquidation des derniers éléments figurant à l'actif du Syndicat énoncées précédemment ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la procédure de dissolution.

**Vote POUR à l'unanimité**

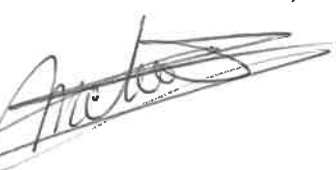
Fait à Saint-Yorre, le 14 février 2024,

Le Maire,

  
Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

  
Patricia METENIER

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-kojante.com